

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 MAI 2017

**2017 - 035**

Date de convocation : 09/05/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de mai à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°35 : REPARTITION DU PAIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la fibre optique a été installée dans le village. Les travaux ont été réalisés par le SMOTH et les frais avancés par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. La part communale due à la CCPN s'élève à 83 250,00€ qui résulte de la facturation de 225 prises à 370,00€.

Le premier paiement se fera en 2017 en une fois pour un montant de 41 625€.

Du deuxième paiement de 41 625€ sera réduit 15 750,00€ qui résulte de la prise en charge de 70,00€ par prise par la CCPN. Ce deuxième paiement de 25 875,00€ se fera à partir de 2018 en 5 fois sur 5 ans soit 5 175€ par an, ajouté à l'attribution de compensation inscrit au budget au chapitre 014 article 73921.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions. Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 mai 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

